



TRAVAUX DE RACCORDEMENT C5

Rue du petit Kairon
Effectués par l'entreprise CEGELEC

Du jeudi 6 au vendredi 21 avril 2023

La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande déposée le mardi 4 avril 2023 par M. YON de l'entreprise CEGELEC en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de raccordement C5, du jeudi 6 au vendredi 21 avril 2023 inclus, rue du petit Kairon.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

- Article 1^{er}** L'Entreprise CEGELEC est autorisée à réaliser des travaux de raccordement C5, rue du petit Kairon.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise CEGELEC.
La rue du petit Kairon sera barrée, sauf aux riverains, du jeudi 6 au vendredi 21 avril 2023 inclus.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise CEGELEC.
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
 - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
 - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
 - M. le Responsable des services techniques municipaux,
 - L'Entreprise CEGELEC M. YON

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 04 avril 2023

La Maire



Annaïg LE JOSSIC